



Dommmages et intérêts agressions sexuelles sur mineur

Par Blondy

Bonjour,

J'ai porté plainte contre mes parents pour agressions sexuelles sur personne mineure de moins de 15 ans et cela a détruit ma vie au point que je suis à laah maintenant avec l'impossibilité de travailler au vue de mes nombreux traitements et j'ai développé une maladie post traumatique, un trouble anxieux generalise ainsi qu'un trouble borderline avec phases bipolaire et un TDAH

En clair, ma vie est un calvaire.

C'est pourquoi je suis avec une avocate qui a pris l'affaire en cours mais j'aimerais savoir les dommages et intérêts que je peux demander à mon bourreau de père et à ma mère complice des faits ?

Est ce que 150.000e par personne pour la vie qu'ils m'ont gâché jusqu'à la fin de mes jours est trop demandé ou non?

Vous qui avez l'habitude peut être pourriez vous m'aider concernant les éventuels montants car il faut qu'ils payent dans tous les sens du terme.

Merci d'avance

Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Chiffrer un préjudice de cette nature est toujours compliqué.

Seule votre avocate pourra vous aider à fixer un chiffre.

Il y a deux volets principaux à prendre en compte :

- le préjudice moral, qui va nécessiter d'arriver à mettre un chiffre non pas sur la souffrance mais sur la somme qui permet de compenser dans la mesure du possible cette souffrance
- le préjudice matériel, plus facile à chiffrer.

Au niveau matériel, toutes les conséquences de l'agression peuvent être pris en compte : la perte économique liée à l'incapacité de travailler, les soins...

Si par exemple vous avez besoin de soins non remboursés, d'un logement adapté, d'aides-ménagères, de recourir à des taxis pour les transports, mais aussi d'autres choses qui pourraient améliorer votre santé... c'est à inclure dans le calcul tant qu'il y a un lien avec les conséquences de l'agression.

Tout ce qui est en lien avec le préjudice matériel peut généralement être étayé par des factures ou des devis.

Il vaut mieux demander trop que pas assez, puisque le juge ne peut pas octroyer plus que ce demande la victime.

Par Blondy

Merci pour votre réponse.

Et vous pensez que 150.000e par personne ça fait beaucoup à demander ? Car justement sur le préjudice moral je suis atteinte de divers troubles et maladies suite à ces agressions et sur le plan matériel je ne peux plus travailler car je suis à laah avec restriction pour l'emploi donc je ne peux plus travailler à cause d'eux car j'ai du être à laah à cause de ces maladies et troubles que j'ai subi pour ces agressions.

Par Isadore

Et vous pensez que 150.000e par personne ça fait beaucoup à demander ?

Pas forcément vu les conséquences, notamment matérielles, que l'agression a eu sur vous. Cela a entraîné un handicap qui vous rend invalide. Cela peut même ne pas être assez.

Mais vous ne pourrez pas obtenir un avis fiable sur un forum. Pour savoir quelle indemnisation demander il faut examiner le dossier. C'est vraiment du cas par cas, car les conséquences d'une agression varient énormément d'une victime à l'autre. Le préjudice n'est donc pas le même.

Par Blondy

Merci pour votre réponse mais est ce que des montants comme ceux là paraissent démesurés ou pas ?
Au vue de l'énorme préjudice moral justement et que ma vie est gâchée